

2.4 Coût du travail et salaires

Le coût du travail couvre l'ensemble des dépenses réalisées par les employeurs pour l'emploi d'un salarié : les rémunérations perçues par le salarié, les cotisations sociales à la charge de l'employeur, les frais de formation professionnelle, les autres dépenses et les taxes sur les salaires, déduction faite des subventions perçues. En France, dans les entreprises de 10 salariés ou plus dans le secteur marchand non agricole (SMNA) hors services aux ménages, le **coût horaire de la main-d'œuvre** s'établit à 38,1 euros en 2020 ► **figure 1**. Les cotisations sociales et les autres coûts à la charge de l'employeur représentent en moyenne 44,5 % du salaire brut. Cette part est plus faible dans la construction que dans l'industrie et le tertiaire. Cet écart s'explique par des niveaux de salaire plus bas dans ce secteur, ce qui permet aux entreprises de bénéficier d'allègements de charges plus importants.

De 2013 à 2020, la hausse du coût horaire de la main-d'œuvre a été modérée en France grâce à la mise en place de diverses mesures comme, par exemple, le **crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi** (CICE) entre 2013 et 2018, ou, plus récemment, les dispositifs adoptés en 2020 pour faire face à la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 (exonérations et aide au paiement de cotisations sociales, plan « 1 jeune 1 solution »). Finalement, de 2013 à 2020, l'augmentation du coût du travail horaire en France est de 9,2 %, bien plus modérée qu'en Allemagne (+ 16,7 %) et que dans l'ensemble de l'Union européenne (UE ; + 14,4 %).

En 2020, dans l'UE, la France occupe la cinquième position des pays ayant les coûts horaires de la main-d'œuvre les plus élevés. Avec 38,1 euros dans le SMNA hors services aux ménages, elle se situe au-dessous du Danemark et de la Suède, mais au-dessus de l'Allemagne et de

l'ensemble de l'UE ► **figure 2**. Dans l'industrie (hors construction), le coût horaire en France est en revanche inférieur à celui de l'Allemagne (40,2 euros contre 41,8 euros).

En 2019, dans le secteur privé, le **salaire brut en équivalent temps plein** (ETP) s'élève en moyenne à 38 200 euros par an ► **figure 3**. Un cadre perçoit en moyenne un salaire 2,8 fois supérieur à celui d'un ouvrier non qualifié et 1,8 fois supérieur à celui d'un salarié exerçant une profession intermédiaire. Les salaires sont plus élevés dans les activités financières et d'assurance (59 800 euros en moyenne) et dans l'information et la communication (54 600 euros). Ils sont parmi les plus faibles dans l'hébergement et la restauration (26 900 euros), les salariés y étant souvent peu qualifiés et payés au Smic.

En 2020, le **salaire moyen par tête** (SMPT) dans le SMNA, mesuré en euros courants (salaires nominaux), a chuté de 4,9 % en moyenne sur l'année, malgré la reconduction et l'extension de la **prime exceptionnelle de pouvoir d'achat** (Pepa) ; il s'est notamment effondré au deuxième trimestre (- 14,3 % sur un an) avec le recours massif au chômage partiel ► **figure 4**. En effet, ce dispositif, s'il a permis de contenir les pertes d'emploi durant la crise sanitaire, a conduit à substituer des indemnités (non considérées comme du salaire) à une partie des salaires. En termes réels (*i.e.* une fois ôtée la hausse des prix), le SMPT s'est replié de 5,5 % en moyenne en 2020. L'évolution du SMPT comporte deux composantes : les éléments les plus conjoncturels, affectés en premier lieu par la crise sanitaire (contrepartie du recours au chômage partiel, heures supplémentaires, primes) ; et les mouvements tendanciels des salaires, reflétés par le **salaire mensuel de base** (SMB), aux fluctuations bien plus modérées en 2020. ●

► Définitions

Coût horaire de la main-d'œuvre, crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), **salaire brut, équivalent temps plein** (ETP), **salaire moyen par tête** (SMPT), **prime exceptionnelle de pouvoir d'achat** (Pepa), **salaire mensuel de base** (SMB) : voir *Glossaire*.

► Pour en savoir plus

- *Emploi, chômage, revenus du travail*, coll. « Insee Références », édition 2021.
- « En 2019, le salaire net moyen dans le secteur privé a progressé de 1,2 % en euros constants », *Insee Première* n° 1863, juin 2021.
- « Le coût de la main-d'œuvre en France en 2016 : 34,3 euros par heure en moyenne », *Insee Focus* n° 184, février 2020.
- « Des salaires plus dynamiques et plus dispersés en Allemagne qu'en France », *Insee Focus* n° 81, mars 2017.
- Voir les publications Eurostat sur le site ec.europa.eu

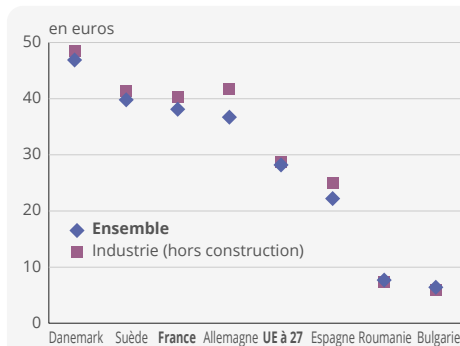
► 1. Structure du coût de la main-d'œuvre par heure travaillée selon le secteur d'activité en 2020

| | Coût horaire (en euros) | dont salaires et traitements (en euros) | Cotisations sociales et autres charges / salaires et traitements (en %) |
|-----------------|-------------------------|---|---|
| Industrie | 40,2 | 27,5 | 46,2 |
| Construction | 34,6 | 24,5 | 41,2 |
| Tertiaire | 37,7 | 26,1 | 44,1 |
| Ensemble | 38,1 | 26,3 | 44,5 |

Champ : France, entreprises de 10 salariés ou plus du secteur marchand non agricole (SMNA), hors services aux ménages.

Source : Insee, Eurostat, *Labour cost survey, annual data*.

► 2. Coût horaire de la main-d'œuvre dans l'UE en 2020



Champ : entreprises de 10 salariés ou plus du secteur marchand non agricole, hors services aux ménages.

Source : Instituts nationaux de statistiques, Eurostat, *Labour cost survey, annual data*.

► 3. Salaire brut annuel moyen en ETP en 2019 dans le secteur privé

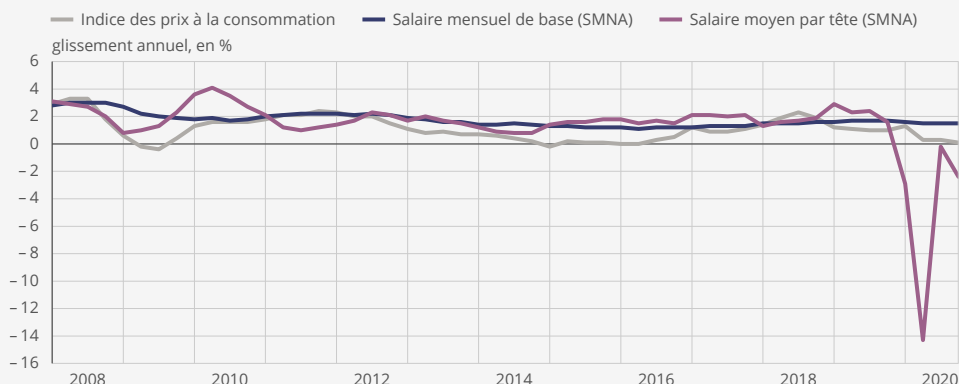
en milliers d'euros

| | Cadres | Professions intermédiaires | Employés | Ouvriers qualifiés | Ouvriers non qualifiés | Ensemble |
|---|-------------|----------------------------|-------------|--------------------|------------------------|-----------------|
| Industrie manufacturière, industries extractives et autres | 73,8 | 43,7 | 30,4 | 32,9 | 28,1 | 43,0 |
| Construction | 59,5 | 39,2 | 30,3 | 29,8 | 24,7 | 34,6 |
| Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles | 66,1 | 37,3 | 26,3 | 28,5 | 25,4 | 35,0 |
| Transports et entreposage | 62,4 | 38,2 | 31,2 | 29,8 | 25,9 | 35,6 |
| Hébergement et restauration | 46,2 | 33,0 | 24,1 | 26,4 | 24,7 | 26,9 |
| Information et communication | 62,8 | 37,6 | 33,1 | 36,0 | 27,2 | 54,6 |
| Activités financières et d'assurance | 84,3 | 42,7 | 34,0 | 33,7 | 27,7 | 59,8 |
| Activités immobilières | 63,9 | 36,4 | 29,8 | 29,0 | 25,6 | 39,9 |
| Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien | 68,8 | 36,5 | 28,0 | 27,5 | 23,7 | 38,5 |
| Administrations publiques, enseignement, santé et action sociale | 58,6 | 33,4 | 25,3 | 24,8 | 14,0 | 30,5 |
| Autres activités de services | 53,6 | 37,6 | 25,7 | 28,1 | 22,1 | 33,6 |
| Ensemble | 67,8 | 38,2 | 27,1 | 30,0 | 24,1 | 38,2 |

Champ : France hors Mayotte, salariés du privé hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles et des particuliers employeurs.

Source : Insee, base Tous salariés 2019.

► 4. Évolution des salaires nominaux et des prix, en euros courants, entre 2008 et 2020



SMNA : secteur marchand non agricole.

Champ : France hors Mayotte pour l'indice des prix à la consommation ; France hors Mayotte, entreprises de 10 salariés ou plus du privé pour le salaire mensuel de base ; France pour le salaire moyen par tête.

Sources : Dares, enquête sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acemo) ; Insee, comptes nationaux.